

Jeux nationaux d'été Special Olympics dans les Montagnes Neuchâteloises



Du 10 au 13 juin 2010, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle auront la chance d'accueillir un événement important puisque Special Olympics organisera ses compétitions nationales dans notre canton. Quelque 2000 athlètes et accompagnants y prendront part et 600 bénévoles seront nécessaires pour encadrer la manifestation qui servira d'épreuve qualificative pour les Mondiaux d'Athènes.

Au Locle auront lieu le football, le basketball, la natation, la pétanque et l'équitation. A La Chaux-de-Fonds se dérouleront les compétitions d'athlétisme, de tennis de table et de judo. Les matchs de tennis se joueront dans les deux lieux. Quant au golf et au cyclisme, ils se tiendront respectivement aux Bois et dans la Vallée de la Brévine.

C'est une grande occasion de mettre au premier plan les talents des sportifs en situation de handicap mental qui sont bien meilleurs qu'on ne l'imagine et de montrer l'influence positive qu'ils ont sur leur environnement. En effet, si l'on parle déjà trop rarement des personnes physiquement handicapées, on entend encore moins souvent parler des personnes mentalement handicapées qui sont dix fois plus nombreuses.

L'organisation de ces jeux vise aussi à sensibiliser toute la population aux bienfaits du sport sur la santé physique et mentale et à provoquer un déclic auprès des clubs sportifs régionaux afin qu'ils s'ouvrent aux personnes handicapées et leur offrent des structures adaptées.

Ces jeux nationaux d'été seront aussi l'occasion de promouvoir deux actions spéciales: la première est un programme de santé destiné aux athlètes handicapés et la seconde consiste en un projet spécial pour favoriser rapidement une activité sportive chez les jeunes en situation de handicap. Ils sont brièvement décrits ci-dessous.

Programme santé

Ce programme a été lancé après que les organisateurs eurent pris conscience que les personnes en situation de handicap mental avaient, selon les enquêtes, 40 % de risque en plus d'être atteintes dans leur santé. Les cinq actions prévues lors des jeux d'été 2010 seront les suivantes:

1. «Fit feet»: autrement dit, tout ce qui concerne les pieds. Les athlètes pourront se faire contrôler les chevilles et les pieds et seront conseillés sur le maintien et la bonne position du pied dans la chaussure adaptée au sport de l'athlète.
2. «Fun fitness»: autrement dit, tous les bienfaits du mouvement au quotidien. Les participants apprendront comment améliorer leur force, leur souplesse et leur équilibre.
3. «Opening eyes»: autrement dit, tout ce qui touche aux yeux. Dépistage des problèmes des yeux et examen de la vue seront proposés aux athlètes.
4. «Special smile»: autrement dit, selon la jolie formule anglaise, tout ce qui se rapporte au sourire. Les athlètes recevront des informations sur les soins de la bouche et des dents et sur l'utilisation adéquate de la brosse à dents et du fil dentaire.
5. «Health promotion»: autrement dit, la prévention globale de la santé. Ce programme permettra de tout savoir sur l'alimentation, les précautions à prendre au soleil, la densité osseuse, l'arrêt du tabac,...



L'accueil des élèves handicapés m

Les écoles intégratrices partent du principe que tous les élèves d'une communauté doivent apprendre ensemble, dans la mesure du possible, quels que soient leurs handicaps et leurs difficultés. Elles reconnaissent et prennent en compte la diversité des besoins de leurs élèves, s'adaptent à des styles et à des rythmes d'apprentissage différents et assurent une éducation de qualité grâce à des plans d'études, une organisation scolaire et une utilisation des ressources adaptés. Elles s'assurent que les appuis et les services fournis correspondent exactement aux besoins spécifiques, quels que soient leurs niveaux. Elles refusent l'exclusion sous toutes ses formes et s'organisent de façon à permettre à tout élève de suivre la classe avec les camarades de son âge.

Dans la pratique, cela signifie le choix de structures permettant le maintien de tous les écoliers dans les classes ordinaires pour autant que les intéressés (ou leurs parents) le souhaitent et à condition que des mesures d'accompagnement efficaces soient offertes. Tous les enfants sont donc accueillis dans les écoles intégratives quels que soient leurs handicaps ou leurs difficultés. «Nous ne nous demandons jamais les raisons qui font que nous ne pouvons garder cet enfant en classe mais, au lieu de cela, nous cherchons de quoi il a besoin pour que nous puissions le garder» explique une enseignante valaisanne.

Mais pourquoi, alors que des classes spéciales ont été ouvertes pour accueillir ces élèves un peu particuliers, des parents veulent-ils à tout prix mettre leur enfant en classe ordinaire? N'auraient-ils pas accepté le handicap de leur enfant et le fait que celui-ci fréquente la même école que les enfants «normaux» leur donne-t-il l'illusion qu'il n'est «pas si handicapé que ça»? Ont-ils peur que leur enfant fréquente des enfants encore plus handicapés que le leur au risque de freiner son évolution?

En fait, dans la majorité des cas, les parents, justement parce que le handicap de leur enfant est accepté, défendent l'intégration d'un point de vue éthique: leur enfant est une personne à part entière, a le droit de vivre dans son environnement familial, a droit à une scolarité proche de son lieu de vie, qui lui permette d'établir des relations avec les autres enfants de son village ou de son quartier. Le fait de fréquenter l'école ordinaire le stimulera probablement plus que la classe spécialisée. Il aura des modèles de comportement «normaux», qui l'aideront à se développer. Ceci pour autant que son intégration soit menée avec intelligence.

Qu'entend-on par intégration scolaire et soutien pédagogique? Un certain nombre d'ingrédients sont nécessaires pour que l'élève vivant avec un handicap mental puisse bénéficier de la scolarité en milieu ordinaire.

– **L'environnement doit être adapté:** l'effectif de la classe sera réduit pour permettre à l'enseignant d'être disponible pour tous. Si l'élève vit aussi avec un handicap physique, la classe sera aménagée en conséquence.

– **L'enseignement doit être adapté:** des objectifs sociaux et scolaires réalistes seront définis en collaboration avec tous les acteurs de l'intégration (enseignant titulaire de la classe, enseignant spécialisé, orthophoniste et/ou autre thérapeute, parents,...). Et, s'il est quelquefois nécessaire d'alléger l'horaire de l'élève, il est par contre déconseillé de l'intégrer de manière trop partielle, comme cela se pratique le plus souvent dans le canton. Comme le signale une enseignante neuchâteloise: «Quelques heures passées dans une [] classe permettent à chaque personne de découvrir l'autre, mais cela n'est pas suffisant pour réussir une vraie intégration».

– **Le soutien pédagogique doit être adapté:** l'enseignant spécialisé ne sera pas là uniquement pour l'élève ayant des besoins spécifiques, mais aussi pour soutenir l'enseignant titulaire. Il participera à la prise en charge du groupe en collaboration avec l'enseignant titulaire. Rien de pire qu'un enseignant «scotché» à l'élève particulier: c'est le meilleur moyen de le stigmatiser encore plus, de freiner les échanges naturels qui se créent entre élèves. Ce travail d'étroite collaboration

ne va pas de soi; il demande un gros effort aux enseignants et certains d'entre eux rechignent à accepter ce qu'ils considèrent comme un «intrus» dans leur classe.

– **La formation des enseignants, aussi bien du cursus normal que du cursus spécialisé, doit être adaptée:** pour que le soutien pédagogique soit efficace, il faut impérativement que l'enseignant spécialisé soit acquis au principe d'intégration et qu'il ait reçu des outils de pédagogie différenciée lui permettant de faire face aux particularités d'apprentissage.

L'école intégrative oblige aussi à poser un regard différent sur le sens de l'évaluation, de la promotion dans le degré supérieur, et à redéfinir les objectifs individuels et collectifs.

Dans le canton de Neuchâtel, malgré le fait que, grâce à l'entrée en vigueur de la RPT, les élèves en situation de handicap ne



entaux dans les classes ordinaires

sont plus considérés comme des assurés (AI), mais enfin comme des élèves, force est de constater que le regard sur le handicap n'a pas changé. Encore trop souvent, le premier réflexe est de dire: «Cet enfant ne peut pas suivre le programme, n'atteint pas les objectifs. Son comportement dérange la classe. Il ne peut donc pas rester dans la classe.» La culture de l'école spécialisée, mieux à même de dispenser un enseignement adapté à l'élève en situation de handicap, est profondément ancrée, en particulier lorsqu'il s'agit de handicap mental. Les enseignants, peu préparés à accueillir un élève trisomique, autiste ou vivant avec un handicap mental, s'angoissent à l'idée de ne pas être à la hauteur. De plus, le travail en duo pédagogique n'en est qu'à ses balbutiements. Le fait de devoir accueillir dans la classe un autre enseignant est souvent ressenti comme envahissant et compliqué, tant il est vrai que les champs de compétences ne sont souvent pas assez clairement définis.

Qu'en est-il à la rentrée scolaire 2009-2010?

Pour faire face au grand changement de la RPT, le Canton de Neuchâtel a créé un office chargé d'administrer tous les aspects de la formation scolaire spéciale. L'intégration dans les classes ordinaires d'élèves ayant des besoins spécifiques en est un. Les outils d'évaluation s'affinent pour l'octroi des prestations. On peut dire que, du point de vue administratif, les choses se mettent bien en place. Le site internet www.ne.ch/oes renseigne de manière claire sur les démarches et met à disposition tous les formulaires nécessaires.

Et du point de vue des élèves et de leurs parents?

insieme est régulièrement interpellée par des parents très inquiets, déçus, voire en colère, car leur enfant ne pourra pas être au bénéfice de mesures de soutien pédagogique spécialisé malgré son autisme ou son handicap avéré. Ou, si des mesures ont été octroyées, le nombre de périodes de soutien est tellement

bas que leur enfant ne sera admis en classe qu'à temps partiel. Loin de nous l'idée de réclamer autant d'heures de soutien que de périodes scolaires par élève. Cela irait à l'encontre des buts de l'intégration. Toutefois, cet élément nous montre que la question de l'intégration scolaire ne se résume pas à un nombre X de périodes de soutien. L'école d'aujourd'hui a-t-elle réellement envie de jouer la carte de l'intégration? Si l'on en croit les déclarations d'intention, les directives de la CDIP, on répondra «oui». Si l'on en croit la réalité du terrain, les obstacles, les non-entrées en matière, les situations douloureuses rapportées dans nos rencontres entre parents, la réponse est nettement plus nuancée!

Et si, en fin de compte, les enseignants regardaient les élèves ayant des besoins spécifiques d'abord comme des enfants, avant de considérer le handicap, ils verraient que ces personnes ressemblent plus qu'on ne le croit à des enfants ordinaires. Ils ont les compétences pour enseigner. Pour les questions spécifiques liées au handicap, les spécialistes, mais surtout les parents sont là pour donner des pistes, répondre aux questions, aider à trouver des stratégies de communication et d'apprentissage. La collaboration avec les parents est essentielle, dans le respect des champs de compétences.

L'intégration, c'est une philosophie basée sur la conviction que tous les êtres humains sont égaux et doivent être respectés et valorisés; c'est une question de droits humains essentiels, un processus sans fin dans lequel les enfants et les adultes handicapés ont la possibilité de participer pleinement à TOUTES les activités de la communauté offertes à ceux qui n'ont pas de handicap.

Delphine Vaucher

Suite de la page 1

Kids 2009-2010

Pour Special Olympics comme pour le sport en général, c'est un défi d'assurer la relève des sportifs. L'organisation a fait ses propres statistiques et constaté que moins de 10 % des athlètes qui participaient à ses compétitions avaient moins de 21 ans.

Special Olympics a donc décidé de lancer ce projet très ambitieux qui vise à développer un maximum de possibilités de faire du sport pour les jeunes en situation de handicap mental: développement des activités extrascolaires pour les élèves des écoles spécialisées, création de centres d'entraînement, journées portes ouvertes multisports, compétitions adaptées. En parallèle, le projet vise aussi à sensibiliser la population en général

au handicap mental, à l'inclusion et à la tolérance. Dans un premier temps (2009-2010), une expérience pilote est menée dans le canton de Fribourg.

Pour terminer cet article par une information concrète pour les personnes, les clubs ou les sociétés qui désirent s'engager, n'hésitez pas à vous adresser au Service des Sports de la Ville de La Chaux-de-Fonds (sport@ne.ch). Vous trouverez également plus d'informations sur www.vivaconseil.ch ou sur www.specialolympics.ch.

Sylvie Augier Rossé

Lettre de lecteur: n'oublions pas les «ouvriers de l'Histoire»

Un de nos lecteurs a lu avec attention notre dernier bulletin d'information et a pris la plume pour rendre hommage à ceux qu'on oublie «les ouvriers qui ont fait, créé, pensé les choses, poussé les autres à la réalisation, modestement en coulisse, sans le chanter au devant de la scène publique» et en particulier à Mme Jacqueline Baillod a qui «tout l'enseignement spécialisé dans le canton doit beaucoup». Nous le remercions vivement de ce courrier dont nous publions ci-dessous l'extrait principal.

«Certes Madame Curty, son mari furent des piliers qui avec acharnement tentèrent de faire connaître les problèmes des enfants avec handicap mental. Concernant l'enseignement de ces petits différents Jacqueline Baillod fut la pionnière pour tenter de trouver une pédagogie adéquate, elle s'occupait d'eux en dehors de sa classe spéciale, (...) puis en intégra dans son école. Les gens de l'époque ne croyaient pas en leurs possibilités d'apprentissage, elle, oui, elle a toujours été positive, cru en eux, les défendait avec courage à contre-courant des autorités. Elle poussa à créer une école adaptée (à l'époque, elle confia quelques grands dans une classe spéciale, souvent non inscrits sur le registre officiel, un ou deux le furent, tel Pierre qui vivait au milieu des autres élèves).

Après les handicapés mentaux Jacqueline Baillod fut la pionnière pour scolariser les grands handicapés physiques en chaise roulante, parfois ne parlant pas (elle passait de même les grands dans la classe spéciale). Elle fut aussi à la base de la création du Centre IMC (actuellement CERAS), grâce surtout à un parent d'enfant IMC, monsieur Eric Stucky. Démarche un peu semblable à la création des Perce-Neige.

Jacqueline Baillod a écrit un livre qui eut une influence importante en Romandie et même en France (Centre de Reims par exemple). «Intelligences captives» J. Baillod – Ed. Payot. 1981.

Elle déclencha aussi des vocations, celle du regretté Jean-Claude Gabus, son disciple qui créa avec la FST (Ndr: Fondation Suisse de téléthèses) les outils pour suppléer les handicapés dans leur vie quotidienne.

Quand J. Baillod décéda, personne n'en parla, aucun article dans la presse locale, alors qu'elle avait été une pédagogue novatrice et extraordinaire.»



Festi'neuch

Un grand merci à tous les bénévoles et festivaliers handicapés ou non qui sont passés sur le stand d'insieme Neuchâtel. Grâce à vous, nous avons pu vivre quatre jours de musique, quatre jours de pluie et de soleil, mais surtout quatre jours de belles rencontres. Les ventes n'ont pas été extraordinaires, loin s'en faut, mais cela n'était heureusement pas notre objectif prioritaire. Par contre, les contacts avec les festivaliers, les bénévoles, les organisateurs ont été très enrichissants. Peut-être est-ce l'ambiance détendue de ce festival et le climat de solidarité parmi les bénévoles qui ont permis à de nombreuses personnes de découvrir et d'approfondir leurs connaissances de notre association et de la vie des personnes en situation de handicap mental.

SAR

Sport

Félicitations aux judokas neuchâtelois qui ont gagné pas moins de 2 médailles d'or et 2 d'argent au championnat d'Europe de Judo Handicap les 23 et 24 mai à Hillerød au Danemark



Photo de M. Christian Galley parue dans L'Impartial du 2 juin 09

